

# CONSTRUIRE L'AVENIR DES RETRAITES POUR TOUS

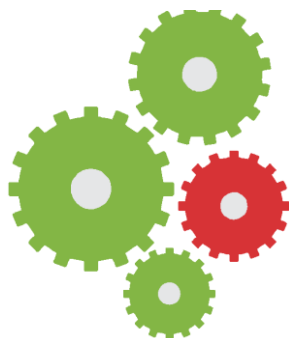


**27 MAI 2013**

**Complexe de la Confédération Générale du Travail**

**263 rue de Paris, 93100 Montreuil**

**Salle du CCN**



## Conclusions

*Marie-José Kotlicki*

*Secrétaire générale de l'Ugict-CGT*



---

Avec des retraités dont le nombre et l'espérance de vie augmentent continuellement, le financement à ressources constantes a pour nécessaire corollaire, le recul de l'âge effectif de départ en retraite et la diminution du niveau des pensions. D'où le bras de fer qui s'est engagé entre patronat, gouvernement et organisations syndicales sur la question déterminante des ressources nouvelles pour les régimes de retraite.

Bras de fer qui n'a pas permis au Medef d'obtenir gain de cause sur un financement à ressources constantes des régimes Arrco-Agirc. Ce qu'on a pu gagner sur cet aspect (*avec l'augmentation des cotisations patronales plus fortement que celle des salariés*), nous pouvons le gagner à une toute autre dimension.

Pour autant, la désindexation des retraites complémentaires sur les prix a ouvert une double brèche négative qu'il nous faut mettre en échec ; d'une part, en diminuant de façon drastique le niveau de vie des retraités, d'autre part (*et ce n'est pas un hasard*) depuis 1993 en désindexant plus fortement l'Agirc. Ces mesures pénalisent beaucoup plus les Ictam, (*soit une perte cumulée du pouvoir d'achat de 10 % en vingt-ans*). C'est dans la droite ligne de la surexploitation du travail qualifié et la volonté de faire de ces catégories le cheval de Troie de la destruction des garanties collectives en les poussant vers la capitalisation.

Cette situation serait aggravée si elle chutait sur une réforme systémique où les cotisations sont bloquées et où les ajustements à la situation économique s'opèrent à travers le niveau de pension pour maintenir l'équilibre des régimes.

Le propre des systèmes à cotisations définies est de délivrer une rente viagère, c'est-à-dire une prestation inversement proportionnelle à l'espérance de vie à la retraite de la catégorie socioprofessionnelle concernée. Alors que nos régimes obligatoires en France ont vocation à délivrer une pension de retraite, assimilable à un salaire socialisé, c'est-à-dire une prestation proportionnelle au salaire et conçue comme la continuation du salaire pour garantir à tous les salariés, y compris les cadres, la continuité de leur niveau de vie.

Pensée comme la continuation du salaire, la retraite reconnaît donc la qualification, l'expertise et les responsabilités exercées au cours de la carrière.

Pensée comme rente viagère, elle fait table rase de ces dimensions. Elle est alors en symbiose et en cohérence avec la logique de diminution du « coût » du travail et du refus associé de reconnaissance des qualifications.

Ce qui se profile est inacceptable, le passage à une réforme systémique à cotisations définies est une réforme totalement irresponsable eu égard au contexte économique et social, à l'évolution sociologique de la population.

- Est-il responsable de demander de travailler plus longtemps quand les politiques des employeurs font que l'on est jeune de plus en plus vieux à la porte des entreprises et vieux de plus en plus jeune quand on est viré « seniors » parfois dès 45 ans (*exemple Bureaux d'Études*) ?
- Est-il responsable de condamner la dynamique de démographique de la France, de désespérer la jeunesse, pour devenir un pays passoire pour les jeunes diplômés, ce qui a déjà commencé avec l'exil des jeunes chercheurs ?
- Est-il responsable d'introduire l'espérance de vie au nom de l'équité, qui d'emblée va encore aggraver les discriminations dont sont déjà victimes les femmes ?
- Est-il juste de confisquer aux travailleurs les fruits de l'augmentation de la productivité du travail dont ils sont les artisans, en refusant d'augmenter à proportion les ressources consacrées aux retraites.
- Est-il juste pour avoir droit à une pension décente, finalement virtuelle, de se tuer au travail (*comme l'illustre la projection du système en Suède ou en Italie de travailler jusqu'à 69 ans - 70 ans pour espérer maintenir un niveau de pension.*)
- Est-il démocratique, au nom de l'équilibre automatique des régimes, via la variable d'ajustement du niveau de pension, de réduire l'action des gouvernements à l'application d'une règle de 3 en lieu et place des orientations politiques et du débat public en fonction des besoins et des aspirations des citoyens du pays ?

Nous refusons résolument les axes de la réforme avancée : allongements des annuités, baisse du niveau des pensions et partage de la pénurie parmi les salariés et retraités.

Nous proposons de nous attaquer au coût du capital et à une nouvelle répartition des richesses pour conforter notre système.

Quant à la capitalisation, le système de répartition solidaire est de loin le plus efficient en termes de rendement.

Ainsi, pour espérer compenser une baisse du niveau des pensions de dix points par rapport au salaire, il faudrait épargner chaque année pendant trente ans un mois de salaire (*selon l'Observatoire de l'épargne européenne (OEE) et la Fédération française des sociétés d'assurance*).

Pour une baisse de vingt points observée depuis 1993, cela nécessiterait d'épargner deux mois de salaire pendant trente ans !

Gagner l'opinion publique pour conforter et développer notre système de répartition solidaire est à notre portée.

Malgré le déploiement de la campagne médiatique et les multiples sondages sur les choix à opérer entre les différents sacrifices pour les salariés, le baromètre de la *Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques* (DREES) sur les évolutions depuis 2000 des attentes de l'opinion publique sur la retraite, est sans appel.

Ainsi, les Français d'âge actif <sup>1</sup> pensent dans une écrasante majorité que le système de retraite doit rester essentiellement public, que les retraites doivent profiter à tous, sans distinction de catégorie sociale ou de statut professionnel ; malgré la réforme des retraites de 2010 définissant les âges de 62 et de 67 ans comme nouvelles bornes d'âges du système de retraite, la référence aux âges de 60 et 65 ans reste très prégnante dans les souhaits et attentes exprimés.

L'évolution observée dont l'ampleur est la plus forte concerne la vision *-partagée par toutes les tranches d'âges-* qu'ont les Français d'âge actif d'un faible niveau de vie des retraités actuels : alors que moins d'un tiers pensaient, en 2004, qui était plus faible que celui de l'ensemble de la population, ils sont près des deux tiers à le penser en 2012.

Depuis 2010, en moyenne, les Français d'âge actif souhaiteraient, dans toutes les tranches d'âge, prendre leur retraite vers 59 ans et demi ; ils pensent qu'il n'est plus acceptable de faire travailler les gens après environ 63 ans et demi.

La crédibilité de nos propositions de financement doit être à la hauteur des aspirations des Français. Il faut donc montrer la mystification orchestrée d'une crise des finances publiques.

En effet :

- 21 000 milliards de dollars sont stockés dans les paradis fiscaux soit sept fois plus que les dettes publiques de l'ensemble des pays du monde.
- 41 milliards d'euros de dividendes ont été distribués en France par les entreprises du CAC 40. Si on taxait de 5 % ces distributions, on réduirait des 2/3 le déficit annoncé pour 2020. Cette taxation aurait le double avantage de limiter la distribution de dividendes au profit des salaires. Le tiers restant peut être aisément financé en prenant sur les 50 milliards d'exonération des cotisations sociales des entreprises.

Ces quelques exemples sont loin d'épuiser l'ensemble des propositions qu'avance la CGT sur ce sujet. Elles permettent de répondre aux besoins qui se posent avec d'acuité aujourd'hui et pour l'avenir. C'est le cas du financement de la VAE pour les jeunes diplômés au même titre que le financement de la pénibilité ou des périodes de chômage. C'est le cas aussi pour refuser le statu quo concernant la double discrimination dont sont victimes les femmes (*salaires et accès aux responsabilités puis faible niveau des retraites.*)

Cette journée nous a permis de mieux décrypter les mécanismes et la nocivité des réformes systémiques.

Elle consolide notre conviction selon laquelle notre système solidaire de retraite a de l'avenir car il est le plus à même de répondre solidairement aux aspirations et aux attentes de la population d'un modèle de progrès social.

La multiplication des débats, la diffusion de nos propositions, l'utilisation des supports confédéraux (*diaporama réalisé par le secteur Retraites confédéral...*), doivent permettre une prise de conscience et mobilisations des salariés, de l'opinion publique.

Le choix de rompre avec la logique libérale était déjà posé dans les luttes de 2010. L'expérience montre qu'il ne se réduit pas à des changements de responsables politiques.

---

<sup>1</sup> L'Expression « Français d'âge actif » désigne les personnes résidentes en France (sans critère de nationalité) âgés de 18 à 55 ans.

La mobilisation pour les retraites que nous cherchons à impulser implique des choix d'une réorientation politique qu'attendent tous ceux qui ont voulu le changement en 2012 (C'est le sens de l'appel à la semaine d'action de la CES et à la mobilisation du 19 juin).

**Construire l'avenir d'une retraite pour tous, c'est construire la retraite tous ensemble.** Nous avons la ferme ambition Cgt de pouvoir construire cet avenir des retraites avec l'ensemble des organisations syndicales françaises et les organisations syndicales des pays européens dans le cadre d'un syndicalisme lucide, propositionnel et combatif, vent debout pour imposer le progrès social.